



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi vingt-huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES  
-----  
Arrondissement de NICE  
-----

MAIRIE  
DE  
C O N T E S  
-----

**Décision n° 2022 09 10**

OBJET :

**Coût de l'énergie :  
adresse au Président  
de la République**

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mmes Michèle Maurel, Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier et M. Christophe Céraglioli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Gérard De Zordo, Mmes Malika Vannucci et Stéphanie Barale.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

L'ouverture au marché des biens essentiels que sont l'électricité et le gaz va mettre les communes dans l'impossibilité de faire face aux coûts de ces énergies.

Au nom des services publics que nous mettons en œuvre au quotidien dans l'intérêt de nos concitoyens et que nous n'entendons pas réduire, notre responsabilité nous amène à refuser les augmentations des factures d'électricité et de gaz.

L'irresponsabilité n'est pas chez les maires, les élus, qui ont le souci quotidien de la réponse aux besoins des habitants, mais chez les gouvernements qui ont décidé de nous contraindre à des appels d'offres pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés.

Les collectivités locales sont en première ligne pour répondre aux crises sanitaires, mais ce sont aussi des espaces d'innovation politique, démocratique. Dans nos villes, nos E.P.C.I, nos départements, nos régions, nous n'avons pas attendu les appels de votre gouvernement pour investir dans la transition écologique. L'isolation thermique, de nos bâtiments, des logements, pour faire des économies d'énergies dans le souci de la préservation de notre planète est ancré dans nos préoccupations. Mais comment poursuivre nos investissements avec des finances locales mises à mal par les fortes baisses et dans un certain nombre de cas la quasi disparition de la dotation globale de fonctionnement.

Alors que nous travaillons à la réduction des dépenses énergétiques dans un souci économique et écologique, nos factures vont augmenter du seul et unique fait de la spéculation boursière. La présidente de la Commission européenne, Madame Ursula Von Der Layen, reconnaît elle-même que « *La flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché* ». En réponse à la hausse des dépenses d'énergies, nous ne demandons pas à l'Etat d'aides financières mais simplement le retour au tarif régulé.

Nombre de conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le saupoudrage n'endigüe les difficultés, ni pour les collectivités, ni pour nos concitoyens, ni pour les entreprises. Madame la première ministre a annoncé une augmentation pour l'ensemble de la population des prix du gaz et de l'électricité en 2023. C'est insupportable.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Appelle**, afin d'assurer la protection énergétique des citoyens, des collectivités et des entreprises, le Président de la République à :

- Sortir le gaz et l'électricité du marché et à fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF.
- Permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché.
- Bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz.
- Reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité.
- Mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités les plus pauvres, elles aussi victimes, comme les citoyens, d'une certaine précarité énergétique.
- Remettre en place une filière énergétique nationale publique complète.
- Instaurer une commission de contrôle parlementaire pour lutter contre la spéculation énergétique.

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an susdits,  
pour expédition conforme

Le secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20220928-20220910-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

Publication : 11/10/2022

Le Maire Francis TUJAGUE